



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 32 (A/53/32)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 32 (A/53/32)

Rapport du Comité des conférences



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Calendrier des conférences et réunions	1-69	1
A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 1998 et dérogations à ce calendrier entre les sessions	1-5	1
B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1999	6-12	2
C. Amélioration de l'utilisation des services de conférence	13-66	3
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies; consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition	13-24	3
2. Prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	25-32	4
3. Comptabilité des coûts	33-42	5
4. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi	43-51	7
5. Amélioration de la coordination des services de conférence	52-66	8
D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	67-69	10
II. Contrôle et limitation de la documentation	70-122	11
A. Problème de la publication tardive des documents	70-80	11
B. Établissement de comptes rendus de séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale	81-90	12
C. Respect des limites fixées pour la longueur des documents	91-99	13
D. Questions relatives à la traduction	100-118	14
E. Suivi linguistique de la production des documents	119-122	17
III. Examen de l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 : chapitre 26E (Services de conférence)	123-130	18
IV. Questions d'organisation	131-140	19
V. Travaux du Comité au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, du 16 septembre au 22 décembre 1997	141-142	21

Annexe

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – 1999 22

Chapitre premier

Calendrier des conférences et réunions

A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 1998 et dérogations à ce calendrier entre les sessions

Introduction et aperçu général

1. À la section A de sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences à sa cinquante-deuxième session¹, puis modifié comme suite aux décisions qu'elle avait adoptées ultérieurement au cours de ladite session.
2. À sa 373e séance, le 26 août 1994, le Comité a décidé que, dorénavant, les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions seraient examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, en vue d'une décision ultérieure.
3. À sa 379e séance, le 23 mars 1995, le Comité a décidé que le Secrétariat pourrait, en consultation avec son Bureau, statuer sur les modifications si elles n'avaient pas d'incidences sur le budget-programme.
4. À sa session de fond de 1995, le Comité a décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées concernant un changement de lieu devraient être communiquées à ses membres pour approbation. Les demandes concernant d'autres types de dérogation seraient, comme il en avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le Bureau en consultation avec le Secrétariat, en vue d'une décision ultérieure.
5. L'objet des demandes de dérogation concernant un changement de lieu présentées en 1998 et la suite qui leur a été donnée par le Comité sont exposées ci-après.

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Suite donnée</i>
Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre	Tenir sa deuxième session, du 22 au 26 février 1999, à Genève plutôt qu'à New York. Un atelier organisé à Genève, deux ou trois jours avant le début de la session, à l'invitation du Gouvernement suisse, donnerait aux membres l'occasion d'entendre des non-membres qui souhaitent prendre la parole.	Demande approuvée
Comité consultatif pour les questions de désarmement	Se réunir à Genève plutôt qu'à New York, du 16 au 18 mars 1998, pour que les membres aient l'occasion de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement et soient ainsi mieux en mesure de conseiller le Secrétaire général sur ces questions. Ce changement de lieu permettrait en outre aux membres qui composent le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de mieux superviser les activités de l'Institut en maintenant un contact plus étroit avec les différents bureaux et leur personnel.	Demande approuvée

B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1999

Introduction et aperçu général

6. À ses 409e, 410e et 413e séances, les 2 et 4 septembre 1998, le Comité des conférences a examiné le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1999 (A/AC.172/1998/CRP.2 et Add.1).

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale :

a) D'adopter le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1999 tel qu'il avait été soumis et modifié oralement;

b) D'autoriser le Comité à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 1999 les modifications qui pourraient s'imposer par suite des dispositions et décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

8. Le Comité a noté que le Secrétariat avait pris en considération les dispositions prévues aux paragraphes 5 et 6 de la section A de la résolution 52/214 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997. En conséquence, les deux jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha seront inscrits sur la liste des jours fériés de l'Organisation des Nations Unies au Siège et, le cas échéant, dans d'autres lieux d'affectation, et les bâtiments de l'Organisation seront fermés au public ces jours-là. En outre, aucun organe de l'Organisation des Nations Unies ne se réunira les jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, qui tombent en 1999 les 18 janvier et 29 mars, respectivement. Le Comité a par ailleurs prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces dispositions soient strictement respectées lors de l'établissement de tous les futurs calendriers des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies.

9. Le Comité a recommandé que, lors de l'établissement du calendrier des conférences et réunions, tout soit mis en oeuvre pour éviter que des périodes de pointe ne surviennent simultanément dans les différents lieux d'affectation.

10. Le Comité a demandé au Secrétariat, lors de l'établissement des futurs calendriers des conférences et réunions, de regrouper dans une même section le projet de liste des réunions des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris les réunions du Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

11. Le Comité a recommandé que les organes de l'Organisation des Nations Unies soient invités à éviter de se réunir le 9 avril 1999 et que cette disposition soit prise en considération lors de l'établissement des futurs calendriers des conférences et réunions.

12. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session de fond de 1999, un rapport sur l'application de la recommandation figurant au paragraphe 11 ci-dessus.

C. Amélioration de l'utilisation des services de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies; consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

Introduction et aperçu général

13. Depuis 1983, le Comité des conférences étudie un certain nombre de rapports fournissant des statistiques relatives aux réunions et, plus récemment, à la documentation, d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies, tant à New York qu'à Genève et à Vienne. Des statistiques concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été consignées pour la première fois dans le rapport de 1998.

14. À sa 410^e séance, le 2 septembre 1998, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'étaient tenues en 1997 (A/AC.172/1998/3).

15. En outre, au paragraphe 16 de la section A de sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a de nouveau demandé au Comité des conférences d'examiner, en consultation avec les organes intéressés, les cas où le coefficient d'utilisation des services de conférence avait été inférieur à 80 % pendant trois sessions au moins, et de faire des recommandations appropriées aux fins de l'utilisation optimale des services de conférence.

16. Pour répondre à cette demande, le Président du Comité des conférences a mené des consultations avec les présidents et les présidents nouvellement élus, selon le cas, des organes suivants : Comité de l'information; Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

17. À la même séance, le Comité a entendu un rapport présenté oralement sur ces consultations parallèlement au rapport susmentionné sur les statistiques.

Examen de la question

18. Le rapport du Secrétaire général sur les statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.172/1998/3) a été accueilli avec satisfaction.

19. Des préoccupations ont été exprimées devant le temps considérable qui était perdu à cause de l'ouverture tardive et de la clôture avant l'heure prévue de séances, en particulier de certains organes qui devraient être des modèles d'efficacité. Il a néanmoins été dit que, dans la plupart des cas, le fait que les séances commencent en retard ou sont levées avant l'heure prévue ne signifiait pas nécessairement que les organes en cause n'avaient pas le sens de leurs responsabilités ou ne se souciaient pas d'efficacité. Il conviendrait que, d'une manière générale, les organes s'efforcent de planifier plus rigoureusement leurs travaux lorsqu'ils demandent la tenue de réunions et lorsqu'ils organisent leurs programmes.

Conclusions et recommandations

20. **Le Comité des conférences a noté avec satisfaction que le coefficient d'utilisation global des services de conférence pour 1997 avait dépassé la barre des 80 % et que ces coefficients à Genève et à Vienne s'établissaient à 87 % et 88 %, respectivement.**

21. **Le Comité a constaté avec préoccupation que le délai de six semaines prévu pour la publication de la documentation n'était pas suffisamment respecté.**

22. Il a demandé au Secrétariat de réaliser une étude sur les liens éventuels entre la publication tardive des documents et le faible taux d'utilisation des services de conférence par certains organes entrant dans l'échantillon.

23. Le Comité a pris note du rapport oral sur les consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition, et prié son Président de continuer à procéder en son nom à des consultations avec les présidents des organes dont le coefficient d'utilisation des ressources qui leur avaient été affectées avait été, lors des trois dernières sessions, régulièrement inférieur au seuil fixé, afin de présenter les recommandations voulues pour parvenir à une utilisation optimale des ressources en matière de services de conférence.

24. Il a également prié son Président de transmettre, une fois adopté le rapport du Comité des conférences, une lettre aux présidents de tous les organes dont le coefficient d'utilisation des services de conférence mis à leur disposition avait été en 1997 régulièrement inférieur au seuil fixé (80 %), pour les informer du problème et appeler leur attention sur les lourdes pertes de temps de réunion qu'entraînait en particulier le fait d'ouvrir tard les séances et de les lever tôt, afin de les inciter à prendre les mesures voulues pour améliorer leur coefficient d'utilisation des services de conférence.

2. **Prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres**

Introduction et aperçu général

25. Dans ses résolutions 50/206 A du 23 décembre 1995 et 51/211 A du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'assurer, dans la limite des ressources demandées pour les services de conférence pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999, des services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces derniers, compte tenu de la priorité à accorder aux réunions inscrites au calendrier des conférences et réunions, et de lui présenter, à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, un rapport sur l'application de cette décision, par l'intermédiaire du Comité des conférences.

26. De plus, au paragraphe 9 de la section A de sa résolution 52/214, l'Assemblée générale avait décidé d'inscrire au budget de l'exercice biennal 1998-1999 toutes les ressources nécessaires pour assurer des services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.

27. À sa 411e séance, le 3 septembre 1998, le Comité a entendu un rapport oral à ce sujet.

Examen de la question

28. Il a été dit que le Secrétariat devrait continuer à faire son possible pour assurer les services d'interprétation demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.

Conclusions et recommandations

29. Le Comité des conférences a pris note du rapport oral sur la prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

30. Compte tenu de l'importance que les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres revêtent pour le bon fonctionnement des organes de session, ainsi que de la multiplication des demandes de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants, le Comité a été heureux de constater qu'une suite favorable avait été donnée à 81 % de ces demandes au cours de la période comprise entre la fin de juin 1997 et la fin de juin 1998, ce qui représente une forte augmentation (13 %) par rapport aux 12 mois précédents (fin de juin 1996 à fin de juin 1997).

31. Tout en reconnaissant que le service des réunions des organes créés par la Charte et des organes délibérants devait être assuré en priorité, le Comité a regretté que 19 % des demandes de services d'interprétation émanant de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres n'aient pas été satisfaites.

32. Le Comité a de nouveau exhorté les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort au stade de la planification pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à prévoir ces réunions dans le cadre de leurs programmes de travail et à aviser les services de conférence longtemps à l'avance de toute annulation de séance, de façon que les ressources puissent, dans la mesure du possible, être réaffectées à des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

3. Comptabilité des coûts

Introduction et aperçu général

33. Au paragraphe 1 de la section D de sa résolution 52/214, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général, à titre prioritaire, d'accélérer l'élaboration du système de comptabilité des coûts des services de conférence en 1998 et de l'étendre à d'autres domaines d'activité du Secrétariat, en tenant compte de l'expérience acquise dans d'autres lieux d'affectation. Au paragraphe 3 de cette même section, elle avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte, le 31 juillet 1998 au plus tard, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des mesures qu'il aurait prises pour poursuivre l'élaboration du système de comptabilité des coûts.

34. En outre, lors de sa session de fond de 1997, le Comité des conférences avait prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les coûts indicatifs des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

35. À sa 412e séance, le 3 septembre 1998, le Comité a examiné les rapports du Secrétaire général publiés sous les cotes A/52/1000 et A/53/257, ainsi que la note du Secrétariat publiée sous la cote A/AC.172/1998/CRP.3.

Examen de la question

36. Le Secrétariat a indiqué que les activités entreprises avaient eu pour objets de dégager un cadre conceptuel où s'inscrirait la définition d'un système de comptabilité des coûts et de déterminer les stades suivants du processus. Le but final serait de calculer les coûts effectifs par unité produite en ce qui concerne les services de conférence, chiffres qui offriraient un outil de gestion et de décision beaucoup plus précis et utile que la méthode du coût complet et celle des coûts indicatifs utilisées actuellement.

37. On a émis l'opinion que le rapport du Secrétaire général sur un système de comptabilité des coûts en ce qui concerne les services de conférence (A/53/257) était utile du fait qu'il

exposait clairement les objectifs et les avantages d'un tel système tout en soulignant aussi les difficultés que suscitait sa mise en place. Il marquait par là un progrès sur les rapports présentés précédemment. La méthode des coûts par activité a été jugée particulièrement bien adaptée au cas des services de conférence. Du fait qu'on serait amené à affiner et moduler le projet à mesure qu'il avancerait, et plus généralement à procéder graduellement, la méthode préconisée dans le rapport, qui passait par la mise au point d'un prototype, était bien choisie. Il faudrait se préoccuper tout particulièrement de bien mettre en place de manière coordonnée les systèmes conçus pour livrer des informations sur les services de conférence et des informations financières. Il était indispensable par ailleurs de veiller à la compatibilité entre les systèmes pertinents mis en place dans les différents lieux d'affectation.

38. L'utilité d'un système de comptabilité des coûts en tant qu'outil de gestion justifiait que l'on entame immédiatement le travail d'élaboration d'un tel système, en partant de la mise au point d'un prototype. Il a été rappelé à ce propos que le Secrétariat avait présenté des propositions concrètes en ce sens au Comité à sa session de fond de 1997, mais qu'il n'y avait pas été donné suite. Mais il a été dit aussi que la décision de poursuivre l'élaboration d'un système de comptabilité des coûts devait être prise par l'Assemblée générale sur la base d'informations transparentes soumises par le Secrétariat. Des questions ont été posées sur la présentation, à quelques jours d'intervalle seulement, de deux rapports sur le même sujet. Le rapport présenté sous la cote A/53/257 ne donnait pas tous les renseignements nécessaires pour qu'une décision puisse être prise en pleine connaissance de cause, en particulier en ce qui concernait le coût et les délais que nécessiterait la mise en place d'un système complet. Il a été dit que les rapports du Secrétaire général ne permettaient pas au Comité de prendre une décision finale, et qu'un mécanisme de consultations entre les représentants du Secrétariat et ceux des États Membres devrait être mis en place pour étudier la question de la comptabilité des coûts.

Conclusions et recommandations

39. Le Comité des conférences a pris note des rapports sur le système de comptabilité des coûts des services de conférence publiés sous les cotes A/52/1000 et A/53/257, ainsi que du rapport sur les coûts indicatifs des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, publié sous la cote A/AC.172/1998/CRP.3.

40. Le Comité a noté en particulier les objectifs qu'un système de comptabilité des coûts permettrait de réaliser, tels qu'ils sont exposés aux paragraphes 21, 22 et 23 du document A/53/257.

41. Le Comité a fait valoir qu'en apportant des améliorations aux systèmes d'information en place, il convenait de prendre en considération l'expérience acquise dans tous les lieux d'affectation.

42. Le Comité a également demandé au Secrétariat de lui communiquer une estimation préliminaire des dépenses qu'il y aurait lieu d'engager pour doter l'Organisation d'un système permanent, ainsi qu'un calendrier indicatif des différentes phases du projet, une fois celui-ci approuvé par l'Assemblée générale.

4. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et aperçu général

43. Aux paragraphes 12 à 14 de la section A de sa résolution 52/214, l'Assemblée générale avait noté avec préoccupation la sous-utilisation des installations de conférence à l'Office

des Nations Unies à Nairobi, demandé que ces installations de conférence soient mieux utilisées et encouragé tous les organes subsidiaires du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Commission des établissements humains et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies à se réunir à l'Office des Nations Unies à Nairobi dans toute la mesure possible. Au paragraphe 15 de la même section, l'Assemblée avait prié le Secrétaire général d'aider les organes susmentionnés à améliorer cette situation et de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des mesures prises à cette fin.

44. Le représentant du Secrétariat a présenté oralement un rapport sur la question au Comité à sa 411^e séance, le 3 septembre 1998.

Examen de la question

45. L'examen de la question a été précédé d'une vidéoconférence officielle à laquelle ont pris part le Comité et les représentants des services de conférence des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne. Le coefficient actuel d'utilisation des installations de conférence à Nairobi ne justifiait pas la création d'un service d'interprétation permanent, mais le coût unitaire élevé des services d'interprétation à Nairobi, lié à la nécessité de recruter des interprètes extérieurs, a été considéré comme défavorable à l'amélioration de ce coefficient d'utilisation. La possibilité de recourir à la téléinterprétation depuis l'Office des Nations Unies à Vienne a été proposée comme étant une solution plus rentable que les modalités actuelles, et si le coefficient d'utilisation s'élevait suffisamment, il serait possible de réexaminer la question de la création d'un service d'interprétation permanent à Nairobi.

46. Les installations de conférence proprement dites à Nairobi étaient sous-utilisées, mais il fallait savoir que les traducteurs et éditeurs employés par les services de conférence fournissaient également des services de télétraduction, ce qui portait leur coefficient d'utilisation à 100 %. L'avis a été exprimé que pour calculer un coefficient d'utilisation global, le Secrétariat devrait tenir compte du fait que le faible coefficient d'utilisation des installations de conférence à Nairobi est en partie compensé par le coefficient élevé d'utilisation du personnel des services de conférence.

47. L'avis a été exprimé que le problème des postes vacants dans les services de conférence à Nairobi pourrait être atténué par la mise en place d'un système d'affectations réglementées qui prévoirait des incitations non monétaires en faveur du personnel venu d'autres lieux d'affectation.

Conclusions et recommandations

48. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport présenté oralement sur l'amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

49. Le Comité a su gré au Secrétariat des efforts qu'il avait déployés pour améliorer l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, en particulier en ce qui concerne le projet pilote visant à assurer la téléinterprétation depuis l'Office des Nations Unies à Vienne.

50. Le Comité s'est déclaré satisfait de l'amélioration des coefficients d'utilisation des installations de conférence à Nairobi entre 1996 et 1997.

51. Le Comité a encouragé les États Membres, les organes intergouvernementaux et les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres à envisager d'utiliser davantage les installations de conférence à Nairobi.

5. Amélioration de la coordination des services de conférence

Introduction et aperçu général

52. À sa session de fond de 1995, le Comité des conférences avait décidé d'étudier, tous les deux ans, les moyens d'améliorer la coordination des services de conférence au sein du système des Nations Unies. De plus, il avait prié les services de conférence de poursuivre un dialogue actif avec le secrétariat des organes intergouvernementaux, en élaborant des statistiques et en fournissant des informations sur les résultats antérieurs, ainsi que des directives sur les moyens d'améliorer l'utilisation des services de conférence. À sa session de fond de 1996, le Comité avait approuvé l'idée du Secrétariat tendant à faire de ce dialogue actif un élément permanent de la coordination, et l'avait chargé de prendre des dispositions à cet effet au Siège ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne.

53. En outre, au paragraphe 15 de sa résolution 51/211 A, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de resserrer la coopération entre le Siège, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence. Au paragraphe 16, de la même résolution, elle avait prié le Secrétariat d'engager un dialogue actif et régulier avec les États Membres et de faire de ce dialogue un élément permanent au Siège ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence.

54. De plus, à sa session de fond de 1997, le Comité des conférences avait prié le Secrétariat de maintenir à titre permanent un dialogue actif avec les États Membres au Siège, ainsi qu'aux Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence.

55. Le Comité des conférences a examiné la question à sa 407e séance, le 1er septembre 1998. À sa 412e séance, le 4 septembre 1998, le représentant du Secrétariat a fait oralement rapport sur la question.

Examen de la question

56. En ce qui concerne une proposition faite à la 407e séance concernant la désignation de la ville siège devant assurer les services de conférence pour les conférences ou réunions organisées ailleurs qu'aux sièges, le représentant du Secrétariat a répondu que, conformément à la pratique en vigueur, la responsabilité de la coordination des services à assurer pour les conférences organisées ailleurs qu'aux sièges incombait généralement à l'office où se trouvait le secrétariat concerné. Toutefois, l'interprétation et la traduction pourraient en fait être assurées à partir d'autres lieux d'affectation. Il faudrait songer à faire de l'organisation des services de conférence une responsabilité collective.

57. S'agissant d'une proposition tendant à créer un système d'affectations réglementées pour le personnel linguistique, faite à la même séance, il a été dit qu'aux termes du Règlement du personnel, le Secrétaire général était habilité à affecter du personnel dans les différents lieux d'affectation en fonction des besoins. La prime de mobilité et de sujétion versée à certains lieux d'affectation constituait probablement une mesure d'incitation.

58. Le représentant du Secrétariat a répondu que le Secrétaire général n'usait généralement pas de son autorité pour réaffecter contre leur gré des fonctionnaires à d'autres lieux d'affectation. Il était plutôt fait appel à des volontaires. De plus, il convient de noter que des postes linguistiques étaient vacants dans de nombreux lieux d'affectation qui n'étaient pas considérés comme difficiles.

59. L'avis a été exprimé que le travail à domicile pour les traducteurs permanents pourrait peut-être réduire les coûts tout en garantissant la qualité.

60. Les efforts déployés par le Secrétaire général dans le domaine de la télétraduction et de la téléinterprétation placent l'Organisation des Nations Unies au premier rang des organisations mettant en oeuvre de nouvelles technologies. Cela dit, l'état de ces technologies variait selon les lieux d'affectation.

61. Des expériences de téléinterprétation avaient été menées entre le Siège et Vienne, le Siège et Buenos Aires et entre deux salles de conférence au Siège dans le cadre des travaux du Comité des conférences pendant sa session de fond de 1997. Toutefois, dans tous les cas, ces expériences avaient été limitées à des réunions ou parties de réunion où n'avait eu lieu aucun débat animé. Il était nécessaire d'essayer cette technique dans le cadre d'une session complète pour s'assurer que la nouvelle méthode était applicable sur le plan technique et n'allait pas en fait nuire à la qualité de l'interprétation et que les services d'appui (comme les textes et la terminologie spécialisée) pourraient être fournis aux interprètes. La téléinterprétation permettait d'éviter d'avoir à envoyer des interprètes dans d'autres lieux et de résoudre le problème des irrégularités du plan des conférences – les «pics et creux» – aux différents lieux d'affectation.

62. Sur la base des informations fournies par les représentants du Secrétariat au cours de consultations officieuses, il a été dit que les services de conférence des trois Offices des Nations Unies ne pourraient pas faire face à de nouvelles réductions de leur budget.

Conclusions et recommandations

63. Le Comité des conférences a pris note des rapports présentés oralement sur l'amélioration de la coordination des services de conférence.

64. Il a noté avec satisfaction les efforts faits pour mettre en oeuvre les nouvelles technologies, s'agissant en particulier de la téléinterprétation et de la télétraduction, et il a encouragé le Secrétaire général à poursuivre dans cette voie.

65. Le Comité a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur la possibilité de mettre en place un système d'affectations réglementées reposant sur des mesures d'incitation non monétaires, qui permettrait de faire baisser les taux excessifs de vacance de poste dans les services linguistiques observés à certains lieux d'affectation et d'assurer la qualité voulue des services de conférence de l'ensemble du Secrétariat.

66. Le Comité a approuvé le nouvel organigramme des services de conférence, qui permettait une coordination plus efficace entre les quatre centres de services de conférence des Nations Unies à New York, et à Genève, Vienne et Nairobi, afin de déterminer la formule la plus rentable pour l'Organisation, tout en assurant la qualité des services voulue. Il a prié le Secrétaire général de réexaminer l'instruction administrative ST/AI/342, sur les directives régissant la préparation des accords avec les gouvernements des pays hôtes, qui relèvent de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, de façon à tenir compte de ce nouvel organigramme.

D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

67. À sa 406e séance, le 3 août 1998, le Comité a examiné une note de son secrétariat (A/AC.172/1998/CRP.1) indiquant que certains organes subsidiaires demandaient une

dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, selon lequel aucun organe subsidiaire de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée sans l'assentiment exprès de celle-ci.

68. Conformément à la procédure établie par le Comité, chaque demande était accompagnée d'explications précisant a) pourquoi l'organe souhaitait se réunir; b) pourquoi il n'avait pas terminé ses travaux à la date limite du 1er septembre, prévue au paragraphe 6 de la section I de la résolution 40/243; c) pourquoi il devait se réunir durant la session de l'Assemblée; d) combien de séances lui seraient nécessaires. Ces renseignements étaient complétés par des statistiques sur le nombre de séances, le cas échéant, que l'organe concerné avait tenues au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et sur l'efficacité avec laquelle il avait utilisé les services de conférence mis à sa disposition.

Conclusions et recommandations

69. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes énumérés ci-après à se réunir à New York pendant la partie principale de la cinquante-troisième session, étant entendu que les séances auraient lieu en fonction des locaux et des services disponibles, de façon à ne pas gêner les activités de l'Assemblée elle-même : Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Comité des relations avec le pays hôte.

Chapitre II

Contrôle et limitation de la documentation

A. Problème de la publication tardive des documents

Introduction et aperçu général

70. Au paragraphe 23 de la section B de sa résolution 52/214, en date du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Comité des conférences d'étudier le problème de la publication tardive des documents et de proposer des mesures correctives qu'elle examinerait à sa cinquante-troisième session.

71. À ses 407e et 408e séances, le 1er septembre 1998, le Comité a examiné un document de séance sur la question (A/AC.172/1998/CRP.5).

Examen de la question

72. Bien que le nombre de réunions ait diminué depuis 1994, année du dernier examen complet de la question, retenue comme année de base dans le document de séance, les documents continuaient d'être publiés en retard, ce qui suscitait des préoccupations. Le Secrétariat a déclaré que si, à l'échelle d'une année, les moyens disponibles pour le traitement des documents étaient suffisants, il arrivait que les services soient dépassés quand un grand nombre de documents devaient être publiés au même moment.

73. Certains ont fait valoir qu'il faudrait réunir des renseignements plus détaillés sur la nature et les causes des retards dans la publication des documents avant les sessions. La règle des six semaines ne devait pas être modifiée tant que l'on ne disposait pas de ces renseignements. En effet, elle avait pour objet de donner aux délégations et aux gouvernements le temps d'examiner soigneusement les documents. Les nouvelles technologies permettaient désormais de transmettre plus rapidement les documents aux capitales, mais toutes les délégations n'étaient pas en mesure d'en tirer parti.

74. Des préoccupations ont été exprimées quant aux retards, parfois non justifiés, avec lesquels certains documents étaient publiés. On a réaffirmé la nécessité d'appliquer la règle des six semaines. Des préoccupations ont été exprimées par ailleurs quant à la qualité médiocre de certains documents et rapports publiés par le Secrétariat. En ce qui concerne l'allocation de ressources, on a exprimé l'opinion que les services de conférence devraient se voir attribuer les ressources dont ils avaient besoin pour remédier à la situation actuelle et publier les documents en respectant la règle des six semaines.

75. On a aussi exprimé l'opinion qu'il n'était pas toujours possible de respecter la règle des six semaines, en particulier durant les reprises de sessions, et qu'il fallait donc l'appliquer avec plus de souplesse. On a estimé par ailleurs que si les documents étaient publiés en retard, c'était principalement parce que les départements auteurs ne les présentaient pas à temps. Enfin, on a estimé qu'avec le nombre croissant de rapports demandés par les États Membres, il était difficile de respecter la règle des six semaines.

76. Le Secrétariat devrait calculer les coûts supplémentaires qu'avaient à supporter les services de traitement des documents du fait que les départements auteurs ne soumettaient pas ces documents à temps. Le volume de la documentation pourrait encore être réduit si l'on présentait des rapports oraux, mais ceux-ci ne se prêtaient pas à la transmission d'informations complexes, et ne devraient pas être utilisés à cette fin. Il a été dit que les rapports oraux ne devraient en aucun cas se substituer aux documents écrits. En cas de demande de rapport écrit, les directeurs de programme devraient indiquer si les délais imposés pourraient être respectés.

Conclusions et recommandations

77. Le Comité a pris acte de la note du Secrétariat sur la publication tardive des documents, parue sous la cote A/AC.172/1998/CRP.5.

78. Le Comité s'est félicité de la création d'un réseau de responsables chargés, au sein des départements organiques, du suivi de la documentation; il a encouragé les intéressés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que les documents soient soumis avec moins de retard aux services responsables de leur traitement. Il a recommandé que le réseau soit étendu au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence pour qu'un responsable puisse rendre compte des retards dans le traitement des documents.

79. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session de fond de 1999, un rapport contenant des données détaillées sur les raisons expliquant les retards dans la publication des documents, ainsi qu'une analyse des coûts supplémentaires qu'entraînaient ces retards pour les services de traitement des documents et des autres incidences qu'ils avaient sur le plan financier.

80. Le Comité a recommandé que l'on étudie la possibilité de faire figurer dans les documents qui n'étaient pas publiés dans les délais prévus une note indiquant la raison du retard.

B. Établissement de comptes rendus de séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

81. Au paragraphe 3 de sa résolution 50/206 B du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a noté l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de remplacer ses procès-verbaux par des transcriptions non éditées et prié le Comité de la tenir informée, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des résultats donnés par l'application de cette nouvelle formule. En outre, au paragraphe 4, l'Assemblée a pris note de la décision du Comité des conférences figurant au paragraphe 75 de son rapport² et prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquante et unième session de l'application de cette décision.

82. Au paragraphe 6 de sa résolution 51/211 B du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de continuer de la tenir informée, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de son expérience concernant l'utilisation de transcriptions non éditées. Au paragraphe 7 de la même résolution, elle a pris note de la décision du Comité des conférences consignée au paragraphe 89 de son rapport³, et prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de l'application de cette décision.

83. De plus, à sa session de fond de 1997, le Comité des conférences a prié son président d'adresser aux présidents des organes habilités à établir des comptes rendus de séances qui n'avaient pas encore répondu à sa précédente lettre une nouvelle lettre leur rappelant qu'ils étaient invités à envisager de demander au Secrétariat de publier des transcriptions non éditées d'une séance, aux fins de comparaison, en vue de substituer ultérieurement cette formule à leurs comptes rendus de séances habituels.

84. À la 408e séance du Comité, le 1er septembre 1998, le représentant du Secrétariat a fait oralement rapport sur ce sujet.

Examen de la question

85. Il a été estimé que le haut degré d'exactitude et la rapidité de publication des transcriptions non éditées de ses comptes rendus de séances constatés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient inciter d'autres organes à expérimenter cette formule. On a émis l'espoir que la qualité constatée au stade expérimental par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique serait aussi observée quand d'autres organes mettraient cette formule à l'essai.

86. On a en outre exprimé l'opinion qu'il serait bon que la Commission du droit commercial international fournisse une évaluation de son expérience concernant l'utilisation de transcriptions non éditées.

Conclusions et recommandations

87. Le Comité des conférences a pris note du rapport présenté oralement sur l'établissement de comptes rendus de séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale.

88. Il s'est également félicité de ce que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son sous-comité juridique aient sensiblement accéléré la publication des comptes rendus de leurs séances et réalisé des économies en recourant à la formule des transcriptions non éditées.

89. Le Comité a prié le Secrétariat de poursuivre ses consultations avec les secrétariats d'organismes intergouvernementaux afin de les informer de la rapidité de publication des transcriptions non éditées et des économies que cette formule permettait de réaliser, et de les encourager à suivre l'exemple du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en recourant aux transcriptions non éditées de comptes rendus de séances, de manière à permettre au Comité des conférences de présenter des recommandations finales sur ce sujet.

90. Le Comité a souligné que la décision d'opter pour les transcriptions non éditées devait être compatible avec les besoins des organes concernés.

C. Respect des limites fixées pour la longueur des documents

Introduction et aperçu général

91. Dans les paragraphes 4 à 6 de la section B de sa résolution 52/214 en date du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a noté la décision du Secrétaire général selon laquelle les documents émanant du Secrétariat ne devaient pas dépasser 16 pages, souligné que cette réduction ne devait pas compromettre la qualité de la présentation ou du contenu des documents et souligné à nouveau la nécessité de respecter scrupuleusement la limite fixée pour les rapports des organes subsidiaires.

92. Au paragraphe 7 de la même section, l'Assemblée a invité tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener progressivement de 32 pages à 20 la longueur de leurs rapports, sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu. Dans le paragraphe 8, elle a décidé de garder à l'étude la question de la longueur et de la qualité de tous les documents.

93. À sa 408e séance, le 1er septembre 1998, le Comité a examiné un document de séance sur ce sujet (A/AC.172/1998/CRP.4).

Examen de la question

94. Le représentant du Secrétariat a expliqué que la limite de 16 pages fixée pour les documents émanant du Secrétariat était respectée, le nombre de mots figurant dans les manuscrits étant pris en considération de manière à éviter que les auteurs ne recourent à une présentation très condensée pour éluder la règle de limitation de la longueur des documents. Le principe était que la longueur maximale autorisée était de 16 pages de 450 mots chacune. L'objet de cette pratique était de contrôler, en particulier, le volume de la traduction, celle-ci représentant le coût le plus élevé dans le traitement des documents.

95. La nécessité de veiller à ce que le Secrétariat poursuive ses efforts pour supprimer les exceptions à la règle de limitation à 16 pages de la longueur des documents a été soulignée. Il convenait de ne pas perdre de vue le souci de la qualité, ni la nécessité pour les organes intergouvernementaux et les groupes d'experts de recevoir des informations utiles et complètes. Les documents de mauvaise qualité coûtaient cher, tant en eux-mêmes que parce qu'ils ne contribuaient pas à faciliter les travaux des organismes auxquels ils étaient destinés.

96. On a noté avec préoccupation que si la limite des 16 pages fixée pour les documents du Secrétariat était désormais respectée dans 78 % des cas, les 22 % de cas restants représentaient 61 % du volume de travail afférent aux documents du Secrétariat, et que les 17 % des grands documents directifs et rapports n'émanant pas du Secrétariat dont la longueur dépassait même la limite des 32 pages représentaient près de 40 % du volume de travail global inclus dans l'échantillon examiné dans le document dont le Comité était saisi.

Conclusions et recommandations

97. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de souligner une fois encore la nécessité de respecter les limites fixées pour la longueur des documents. Il a de nouveau invité l'ensemble des organes intergouvernementaux à examiner, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener de 32 pages à 20 la longueur de leurs rapports.

98. Le Comité a invité le Secrétariat à se montrer plus rigoureux en ce qui concerne les modalités d'obtention de dispenses à la règle de limitation de la longueur des documents à 16 pages, tout en maintenant le degré voulu de flexibilité, en vue d'inciter les départements auteurs à réduire la longueur des documents qu'ils soumettent sans pour autant perdre de vue les exigences de qualité.

99. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter tous les deux ans des informations actualisées sur le nombre et la longueur des documents.

D. Questions relatives à la traduction

Introduction et aperçu général

100. Dans la section B de la résolution 52/214 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale avait exprimé un certain nombre de préoccupations concernant les questions relatives à la traduction et prié le Secrétaire général de prendre certaines mesures pour y répondre.

101. En outre, aux paragraphes 13 à 15 de la section III de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée s'était inquiétée de la suppression de 30 postes de traducteur et d'interprète et des pratiques constatées en ce qui concerne l'autorévision, le taux d'autorévision atteignant 80 % pendant les périodes de pointe, alors que la norme spécifiée était de 45 %. Elle avait prié le Secrétaire général de garder ces deux questions à l'étude, à la lumière de sa résolution 50/11 du 2 novembre 1995, et de lui rendre compte à sa cinquante-

troisième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de leurs incidences sur la qualité des services de conférence fournis.

102. À ses 408^e et 409^e séances, les 1^{er} et 2 septembre 1997, le Comité des conférences a examiné deux documents sur les questions susmentionnées, à savoir une note du Secrétariat (A/AC.172/1998/CRP.6) et un rapport du Secrétaire général (A/53/221).

Examen de la question

103. Des délégations ont fait des observations et demandé des éclaircissements sur diverses questions abordées dans les deux rapports dont le Comité était saisi.

104. Concernant la suspension de certaines publications dans toutes les langues officielles, l'avis a été exprimé que toutes les langues officielles devaient être traitées sur un pied d'égalité. Le Secrétariat a fourni des éclaircissements concernant la pratique en vertu de laquelle les départements auteurs peuvent prendre en considération les langues du public cible lorsqu'ils déterminent dans quelles langues telle ou telle publication devrait paraître. Il a été noté que la politique en matière de publications relevait de la responsabilité d'un certain nombre d'entités autres que les services de conférence. L'attention a également été appelée sur les recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les publications (A/51/946).

105. En ce qui concerne la question des comptes rendus de séances, le représentant du Secrétariat a fourni des éclaircissements sur les mesures qui avaient été prises pour accélérer le traitement des comptes rendus aussi bien par les services du Secrétariat qu'à l'extérieur, afin qu'ils puissent paraître dans les quatre mois suivant la fin d'une session. Il a été expliqué en outre que les résultats du projet pilote – recours accru aux enregistrements sonores – seraient évalués à la fin de l'année compte tenu de la réaction des délégations intéressées.

106. En ce qui concerne le respect des délais et la qualité des traductions, on s'est inquiété des taux élevés d'autorévision qui continuaient d'être enregistrés pendant les périodes de pointe et des erreurs occasionnelles de traduction qui entravaient parfois le travail des délégations. L'importance du perfectionnement continu de tous les traducteurs dans tous les lieux d'affectation a été soulignée, et le représentant du Secrétariat a fourni des informations sur le programme offert aux fonctionnaires du Siège pour leur permettre de suivre des cours à l'extérieur. L'avis a été exprimé que le recours aux équipes de nuit ainsi que les lacunes observées dans la qualité des traductions faites en service de nuit étaient inévitables, mais que des mesures devaient être prises pour que les traducteurs intéressés bénéficient d'un soutien accru des bureaux et secrétariats auteurs.

107. En ce qui concerne l'introduction de nouvelles technologies, le représentant du Secrétariat a fourni un complément d'information concernant l'acquisition récente de matériel informatique au Siège et ses incidences. Les informations présentées dans le document de séance concernant l'introduction de la traduction assistée par ordinateur (TAO) au Siège ont été accueillies avec intérêt. On a fait observer que, lors du choix d'un système, sa compatibilité et son adaptabilité devraient être les facteurs déterminants. Le représentant du Secrétariat a fourni des renseignements détaillés à ce sujet. La nécessité d'assurer une meilleure coordination entre New York, Genève, Vienne et Nairobi pour éviter les doubles emplois a été soulignée. Les déficiences du Système à disques optiques observées à Vienne ont également été mentionnées. On a estimé qu'il faudrait mettre en place des dispositifs de sécurité protégeant l'investissement effectué par l'ONU pour donner aux traducteurs contractuels accès à des technologies nouvelles telles que le Système à disques optiques et les logiciels de TAO.

108. En ce qui concerne la suppression de postes, qui faisait l'objet de la première partie du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'interprétation et à la traduction (A/53/221), le représentant du Secrétariat a expliqué que son impact avait été atténué grâce au recrutement de personnel temporaire et au recours accru à la traduction contractuelle; on a émis l'opinion que si les postes en question avaient été maintenus, les services de traduction auraient pu faire face plus efficacement aux problèmes auxquels ils s'étaient heurtés. Tant pour l'interprétation que pour la traduction, le Secrétariat était résolu à maintenir la parité de toutes les langues officielles de l'Organisation, et la proportionnalité entre les langues avait été un facteur important lors du choix des unités administratives dans lesquelles des postes devaient être supprimés. La téléinterprétation (qui en était actuellement à sa phase d'essai) et la télétraduction (qui était déjà une méthode de travail éprouvée) favoriseraient une utilisation plus efficace du personnel en poste dans les divers lieux d'affectation.

109. L'avis a été exprimé que des affectations planifiées assorties de mesures d'incitation permettraient d'encourager le personnel linguistique à accepter un poste dans un lieu d'affectation où les possibilités de promotion étaient limitées par le fait que les effectifs y étaient peu nombreux.

110. En réponse à des demandes d'éclaircissement, le représentant du Secrétariat a donné des informations sur la répartition par langue des postes supprimés et expliqué que l'on avait pris soin de conserver un équilibre approprié entre les postes de rang supérieur et les postes de la classe de début. On a fait être fait observer qu'on disposait à présent, pour l'exercice biennal en cours, de certains postes qui avaient auparavant été laissés vacants afin d'atteindre le taux prescrit de vacance de poste. L'avis a été exprimé que les postes devraient être pourvus immédiatement.

111. On s'est inquiété de la possibilité que les économies réalisées par la suppression de postes ne soient contrebalancées par les dépenses entraînées par le recours à un trop grand nombre d'agents temporaires pendant les périodes de pointe, ce qui risquait de nuire à la qualité.

Conclusions et recommandations

112. Le Comité des conférences a pris acte de la note du Secrétariat et du rapport du Secrétaire général concernant les questions relatives à la traduction publiés sous les cotes A/AC.172/1998/CRP.6 et A/53/211.

113. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts faits par le Secrétariat en vue de répondre aux préoccupations exprimées par les délégations concernant les questions relatives à la traduction grâce, notamment, à la formation continue du personnel et à l'introduction de nouvelles technologies, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité des traductions et les compétences des fonctionnaires des six services de traduction.

114. Le Comité a noté avec satisfaction que l'arriéré de publications en attente de traduction avait été éliminé à la suite de la levée de l'embargo sur la traduction contractuelle des publications.

115. Le Comité a demandé que les propositions budgétaires pour les services de conférence pour le prochain exercice biennal soient établies sur la base des besoins effectifs prévus compte tenu aussi bien des gains de productivité escomptés que de la nécessité d'améliorer la qualité des services mentionnés à la section B de la résolution 52/214 de l'Assemblée générale.

116. Le Comité s'est félicité des efforts faits par le Secrétariat pour améliorer l'accès au Système à disques optiques, notamment grâce à la création de centres supplémentaires pour le Système.

117. Le Comité a recommandé qu'il soit dûment tenu compte des avantages escomptés, notamment économies et gains d'efficacité éventuels, en planifiant l'acquisition de nouvelles technologies.

118. Le Comité a recommandé en outre que l'on veille à ce que les systèmes de TAO soient compatibles avec les systèmes informatiques existant à l'ONU, qu'ils puissent être mis à niveau pour les adapter à l'évolution de la technologie – reconnaissance vocale et accès à distance – et que l'expérience de tous les lieux d'affectation soit prise en considération lors de leur mise en oeuvre.

E. Suivi linguistique de la production des documents

Introduction et aperçu général

119. À la 405e séance du Comité des conférences, le 14 avril 1998, le Secrétariat a été prié de présenter au Comité, à sa session de fond de 1998, un rapport sur le suivi linguistique de la production des documents.

120. À sa 409e séance, le 2 septembre 1998, le représentant du Secrétariat a présenté un rapport oral sur la question.

Examen de la question

121. On a exprimé l'opinion que le contrôle de la qualité linguistique devrait s'appliquer à tous les stades du processus de production des documents et qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention, au stade final de la production, aux conventions typographiques des différentes langues et à d'autres considérations affectant la légibilité des documents.

Conclusions et recommandations

122. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport oral sur le suivi linguistique de la production des documents et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour assurer un contrôle efficace de la qualité linguistique des documents jusqu'au stade final de leur production. Il a prié le Secrétariat de rendre compte des mesures prises à cet égard.

Chapitre III

Examen de l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 : chapitre 26E (Services de conférence)

Introduction et exposé général

123. Dans sa résolution 39/238 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination figurant dans son rapport sur les travaux de sa vingt-quatrième session⁴, y compris la recommandation tendant à ce que les organes intergouvernementaux compétents examinent le rapport sur l'exécution du programme.

124. À sa 413e séance, le 4 septembre 1998, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997 : chapitre 26E, Services de conférence (voir A/53/122 et Add.1).

Examen de la question

125. L'avis a été exprimé que le projet de budget-programme pour les services de conférence devrait faire apparaître, déduction faite des économies pouvant être réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins effectifs et remédier aux insuffisances constatées dans le passé dans l'exécution des tâches prescrites. Le représentant du Secrétariat a considéré que les directeurs de programmes des services de conférence devraient veiller à ne pas tabler, dans leurs plans budgétaires, sur des économies potentielles au point que l'exécution du programme pourrait être compromise si ces économies ne se matérialisaient pas.

126. Il a été dit que les services de conférence des trois offices des Nations Unies ne pourraient pas faire face à de nouvelles réductions de leur budget.

127. Il a également été dit qu'il n'appartenait pas au Comité de donner des instructions au Secrétaire général sur les questions budgétaires, et que le rapport dont le Comité était saisi ne mentionnait à proprement parler aucune insuffisance dans l'exécution des tâches prescrites; de plus, ce n'étaient pas les services de conférence qui étaient responsables de problèmes tels que la publication tardive des documents, mais les auteurs qui présentaient tardivement ces documents aux services de conférence.

128. On a exprimé l'opinion que le budget devrait être établi sur la base des besoins effectifs.

Conclusions et recommandations

129. Le Comité a pris note du rapport publié dans les documents A/53/122 et Add. 1.

130. Le Comité a prié le Secrétaire général, lorsqu'il présenterait son projet de budget pour les services de conférence pour les exercices biennaux à venir, de tenir pleinement compte de la nécessité de remédier aux insuffisances constatées dans la fourniture de ces services.

Chapitre IV

Questions d'organisation

A. Composition du Comité

131. Dans sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 1998 des États Membres ci-après : Argentine, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Chili, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Géorgie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Maroc, Namibie et Népal.

B. Bureau

132. Le Comité a élu le Bureau ci-après pour 1998 :

<i>Président :</i>	M. Kohji F. X. Yamagiwa (Japon)
<i>Vice-Présidents :</i>	Mme Valeria González Posse (Argentine) M. Peter van de Velde (Belgique) M. Abdesalam Medina (Maroc)
<i>Rapporteur :</i>	M. Levan Gogoberidze (Géorgie)

133. À sa session d'organisation de 1998 (405e séance), le 14 avril 1998, le Comité a décidé en principe que le Président entreprendrait des consultations officieuses en vue de déterminer la composition du bureau du Comité en 1999.

C. Organisation des travaux

134. À sa 405e séance, le Comité a décidé de se réunir selon les besoins pour examiner les questions ayant trait au calendrier des conférences et au respect de ce calendrier, s'agissant notamment des demandes de dérogation au calendrier approuvé présentées entre les sessions du Comité. À la même séance, le Comité a prié le Secrétaire de lui soumettre à sa session d'organisation qui se tiendrait au début de 1999 un projet d'ordre du jour pour 1999. Le Comité s'est réuni le 3 août 1998 (406e séance) pour examiner les demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1985. Le Comité a tenu sa session de fond du 1er au 9 septembre 1998 (407e à 415e séances).

135. À sa 413e séance, le 4 septembre 1998, la question de la faible participation des délégations aux réunions du Comité des conférences a été soulevée. Le Comité a recommandé qu'à la suite de sa session d'organisation de 1999, une lettre soit adressée à tous les membres afin de les sensibiliser à ce problème et de les encourager à participer à ses délibérations. La lettre devrait en outre contenir des informations sur la session d'information, qui sera convoquée par le secrétariat du Comité afin de familiariser les membres à divers aspects des travaux du Comité et de les encourager à y participer.

136. À la même séance, la question de la participation aux travaux du Comité par des observateurs a été également soulevée. On a fait valoir qu'il convenait d'encourager les délégations intéressées qui n'étaient pas membres du Comité à participer à ses travaux, vu notamment la faible participation des membres. On a également fait valoir que, si des non-

membres peuvent participer aux séances, qui étaient en fait ouvertes à toutes les délégations, la participation d'observateurs allongerait inévitablement la durée des séances. Le Comité a décidé de reporter l'examen de cette question à sa session d'organisation de 1999.

D. Programme de travail

137. À sa session d'organisation de 1997, le 1er avril, le Comité avait demandé au Secrétariat de lui soumettre, à sa session d'organisation de 1998, un projet d'ordre du jour pour 1998, qui a été publié ultérieurement sous la cote A/AC.172/1998/L.1 et adopté par le Comité (A/AC.172/1998/1).

138. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence a pris la parole devant le Comité, à la séance d'ouverture de la session d'organisation et à celle de la session de fond.

139. À l'occasion d'une séance officielle, le 18 août 1998, le Secrétariat a présenté à des membres du Comité des conférences des informations concernant l'élaboration du calendrier des conférences et réunions et d'autres questions liées aux travaux du Comité. Le 3 septembre 1998, les membres du Comité des conférences ont tenu des consultations simultanées, par vidéoconférence, avec les services de conférence du Siège, ceux des offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi. Les membres se sont félicités des efforts consentis par le Secrétariat à ces deux occasions, qui ont considérablement aidé le Comité dans ses travaux.

140. À sa 413e séance, le 4 septembre 1998, le Comité a décidé de demander au Secrétariat d'organiser une réunion d'information à l'intention de ses membres avant sa session de fond de 1999.

Chapitre V

Travaux du Comité au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, du 16 septembre au 22 décembre 1997

141. Le Comité des conférences a tenu sa 404e séance le 21 octobre 1997, conformément à une résolution prise à sa 402e séance visant à renvoyer l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 à la reprise de sa session, qui se tiendrait après qu'il aurait reçu les prévisions révisées (A/52/303). Les délibérations du Comité sur cette question figurent dans son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session⁵.

142. En outre, le Comité a été saisi de la demande suivante :

<i>Comité</i>	<i>Demande</i>	<i>Suite donnée</i>
Comité de l'information	Autorisation de reprendre sa session au Siège pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale	Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'accorder une dérogation au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243 et d'autoriser ainsi le Comité de l'information à se réunir au Siège pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 32 (A/52/32/Rev.1).

² Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 32 (A/50/32 et Add.1 et 2).

³ Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 32 (A/51/32 et Corr.1 et Add.1).

⁴ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 38 (A/39/38).

⁵ Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 32 (A/52/32/Rev.1), par. 128 à 138.

Annexe

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – 1999

Notes explicatives

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne «Organe»

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Communauté économique européenne
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne «Membres»

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne «Services à assurer»

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
TNE	Transcriptions non éditées d'enregistrements sonores

A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 1999 (au 4 septembre 1998)

<i>Organe</i>	<i>Dates (1999)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité des droits de l'enfant, vingtième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/112 de l'Assemblée générale]	4-22 janvier	Genève	10 E	I (ACEFR)	T	SR	Trois sessions par an
2. Groupe d'experts chargé de l'étude du problème des munitions et explosifs, deuxième session [résolution 52/38 J de l'Assemblée générale]	11-15 janvier	New York	À déterminer	I (AE)	T	–	
3. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail de présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	11-15 janvier	New York	4 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
4. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation des enfants aux conflits armés [décision 1998/271 du Conseil économique et social]	11-22 janvier	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
5. Comité d'état-major [Charte]	15 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
6. UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	19-22 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
7. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingtième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	19 janvier-5 février	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
8. Conseil économique et social – Élection du Bureau [Charte]	21 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
9. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, première session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	25-29 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
10. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	25-29 janvier	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
11. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, trente-troisième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	25-29 janvier	Genève	^b	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
12. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants [décision 1998/271 du Conseil économique et social]	Janvier (2 semaines)	Genève	139 G	I (AARCEFR)	T –
13. Groupe spécial d'États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, treizième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Janvier (1 séance)	New York	12 E	–	–
14. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Janvier/février (4 jours)	New York	23 E	I (AARCEFR)	T –
15. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Janvier/février (2 jours)	New York	10 G	I (AEF)	T –
16. Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l'Assemblée générale]	Janvier/février (selon les besoins)	New York	25 G	I (AARCEFR)	T SR ^c
17. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Janvier/mars (7 semaines)	Genève	61 G	I (AARCEFR)	T PV
18. Conférences du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	1er-2 février	New York	12 E	I (AAEF)	T –
19. Consultations entre le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et des représentants des comités de coordination des ONG sur la question de Palestine [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	1er-5 février	Lucknow	23 G	I (AAR)	T –
20. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	1er-5 février	Nairobi	58 G	I (AARCEFR)	T –
21. PNUE – Conseil d'administration, vingtième session [résolutions 2997 (XXVII) et 42/185 de l'Assemblée générale]	2-5 février	New York	54 G	I (AARCEFR)	T SR
22. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	2 février-31 mars	New York	16 E	I (AARCEFR)	T –
23. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	8-12 février	Saint-Domingue	11 E	I (AEF)	T –
24. INSTRAW – Conseil d'administration, dix-neuvième session [résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale]					

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
25. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les migrants et les droits de l'homme [décision 1998/244 du Conseil économique et social]	8-12 février	Genève	5E	I (AArCEFR)	T –
26. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, trente-quatrième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	8-19 février	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
27. Commission du développement social, trente-septième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	9-19 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
28. Septième Réunion des États Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant [résolution 44/25 de l'Assemblée générale]	16 février	New York	191 G	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans
29. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication [résolution 1982/67 du Conseil économique et social]	17-19 février	Genève	34 G	I (AArCEFR)	T –
30. Comité des placements [résolution 284 (III) de l'Assemblée générale]	22-23 février	New York	9 E	–	– – Quatre ou cinq réunions par an
31. Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre [résolution 52/38 J de l'Assemblée générale]	22-26 février	Genève	23 E	I (AArCEFR)	T –
32. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social]	22-26 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T – Une session par an
33. Commission du développement durable – Groupe de travail spécial inter-sessions à composition non limitée [résolution 1997/63 du Conseil économique et social]	22 février-5 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	T –
34. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique, trente-sixième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	24 février-5 mars	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
35. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des principes directeurs sur la question des effets des programmes d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme [décision 1998/276 du Conseil économique et social]	Février/mars (1 semaine)	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T –
36. Commission de statistique, trentième session [résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil économique et social]	1er-5 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
37. CNUDCI – Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux, trentième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	1er-12 mars	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
38. Commission de la condition de la femme – Groupe de travail de session à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [décision 1997/227 du Conseil économique et social]	1er-12 mars	New York	185 G	I (AA+CEFR)	T –
39. CNUCED – Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire des navires [résolution 52/182 de l'Assemblée générale]	1er-12 mars	Genève	À déterminer	I (AA+CEFR)	T –
40. Commission de la condition de la femme, quarante-troisième session [résolutions 11 (II), 1147 (XLI) et 1987/21 du Conseil économique et social]	1er-19 mars	New York	45 G	I (AA+CEFR)	T –
41. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, cinquante-quatrième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	1er-19 mars	Genève	18 E	I (ACEFR)	T SR
42. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, trente-huitième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	8-12 mars	Vienne	61 G	I (AA+CEFR)	T TNE
43. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	15-19 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T –
44. Commission des stupéfiants, quarante-deuxième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	16-25 mars	Vienne	53 G	I (AA+CEFR)	T –
45. Comité plénier de la Commission des stupéfiants [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	16-25 mars (4 jours)	Vienne	53 G	I (AA+CEFR)	T –
46. CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	22-26 mars (3 jours)	Genève	16 E	I (AA+CEFR)	T –
47. Commission de la population et du développement, constituée en organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement [résolution 52/188 de l'Assemblée générale], trente-deuxième session	22-31 mars (7 jours)	New York	193 G	I (AA+CEFR)	T –
48. Comité des droits de l'homme, soixante-cinquième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	22 mars-9 avril	New York	18 E	I (AA+EF)	T SR
49. Commission des droits de l'homme, cinquante-cinquième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	22 mars-30 avril	Genève	53 G	I (AA+CEFR)	T –

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
50. UNICEF – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	23 et 24 mars	New York	36 G	I (AArCEFR)	T –
51. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l'Assemblée générale]	29 mars-23 avril	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T – Une session par an
52. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, cinquième session [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	Mars (3 jours)	Genève	5 E	I (AEF)	T – Une session par an
53. UNITAR – Conseil d'administration, trente-septième session, première partie [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	Mars (2 ou 3 jours)	Genève	28 E	I (AArCEFR)	T – Une session en deux parties par an
54. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mars/avril (1 séance)	New York	12 E	–	– Trois sessions d'une séance chacune par an
55. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	5-9 avril	New York	36 G	I (AArCEFR)	T –
56. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, quarante-huitième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	12-16 avril	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T – Une session par an
57. CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	12-16 avril (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
58. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en l'an 2000, troisième session [résolution 51/45 A de l'Assemblée générale]	12-23 avril	New York	185 G	I (AArCEFR)	T SR*
59. Commission du développement durable, septième session [décision 1993/207 du Conseil économique et social]	12-30 avril	New York	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
60. CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	26-30 avril (3 jours)	Genève	16 E	I (AArCEFR)	T –
61. Comité contre la torture, vingt-deuxième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	26 avril-7 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
62.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels, vingtième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	26 avril-14 mai	Genève	18 E	I (AArCEFR) T SR Deux sessions par an
63.	Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	26 avril-18 mai	New York	185 G	I (AArCEFR) T PV Une session par an
64.	CEE, cinquante-quatrième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	27-29 avril	Genève	55 G	I (AFR) T - Une session par an
65.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, huitième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	27 avril-6 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR) T - Une session par an
66.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale – Réunions en parallèle pour des consultations officielles et groupes de travail [décision 1997/232 du Conseil économique et social]	27 avril-6 mai (12 réunions)	Vienne	40 G	I (AArCEFR) T -
67.	Comité préparatoire de la Conférence extraordinaire des États parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un protocole relatif aux mesures de vérification, première session [Déclaration finale de la Conférence extraordinaire des États parties]	Avril (1 semaine)	Genève	132 G	I (AArCEFR) T -
68.	Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	Avril (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR) T - Une session par an
69.	Groupe consultatif du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones [résolution 48/163 de l'Assemblée générale]	Avril (3 jours)	Genève	10 E	I (AE) T -
70.	Comité administratif de coordination, première session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	Avril (2 jours)	Genève	26 ST	I (AF) T - Deux sessions par an
71.	Commission du développement durable, session d'organisation [décision 1997/63 du Conseil économique et social]	Avril (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR) T - Une session par an
72.	CESAP, cinquante-cinquième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Avril	Bangkok	51 G	I (ACFR) T - Une session par an
73.	CEA – Comité technique préparatoire plénier, dix-neuvième session [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	53 G	I (AArF) T - Une session tous les deux ans
74.	CEA – Vingt-quatrième réunion de la Conférence des ministres, trente-troisième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	53 G	I (AArF) T - Une session tous les deux ans

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
75. CFPI, quarante-neuvième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	Avril/mai (2 semaines)	New York	15 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an
76. Comité de la planification du développement, trente-troisième session [résolution 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	Avril/mai (1 semaine)	New York	24 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
77. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, onzième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Avril/mai (3 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T – Deux sessions par an
78. Comité de l'information, vingt et unième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	3-14 mai	New York	90 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
79. Commission sur les limites du plateau continental, cinquième session [article 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	3-14 mai	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –
80. Commission du développement durable – Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts, troisième session (résolution 1997/65 du Conseil économique et social)	3-14 mai	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T –
81. Commission du droit international, cinquante et unième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	3 mai-23 juillet	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
82. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	4 mai-16 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
83. Commission des établissements humains, dix-septième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 32/162 de l'Assemblée générale]	5-14 mai	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
84. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	6 et 7 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR
85. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	10 et 11 mai	New York	9 E	–	– Quatre ou cinq réunions par an
86. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, cinquante-septième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	10-14 mai	New York	5 E	I (AArCEFR)	T –
87. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-sixième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	10-21 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T – Deux ou trois sessions par an
88. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail de présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	17-21 mai	Genève	5 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
89.	Commission de la science et de la technique au service du développement, quatrième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolution 1993/75 du Conseil économique et social]	Genève	33 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
90.	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire, vingt-quatrième session [décision 1997/260 du Conseil économique et social]	Genève	5 E	I (AEF)	T –
91.	Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, première session de fond [résolution 52/25 de l'Assemblée générale]	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –
92.	Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, dix-huitième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	Genève	5 E	I (AEF)	T – Une session par an
93.	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, treize-deuxième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
94.	Comité des droits de l'enfant, vingt et unième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
95.	Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale]	New York	116 G	I (AArCEFR)	T –
96.	CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
97.	CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
98.	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [résolution 52/199 de l'Assemblée générale]	Bonn	165 G	I (AArCEFR)	T –

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
99. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe de travail sur les minorités [résolution 1998/246 du Conseil économique et social]	Mai (2 semaines)	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
100. CESA0 – Comité technique [résolution 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai (3 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T – Une session tous les deux ans
101. CESA0 – Vingtième session [résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai (2 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T – Une session tous les deux ans
102. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
103. Séminaire régional sur la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 46/181 de l'Assemblée générale]	Mai	À déterminer	6 E	I (AEF)	T –
104. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Mai/juin (7 semaines)	Genève	40 G	I (AArCEFR)	T PV Une session en trois parties par an
105. Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l'Assemblée générale]	Mai/juin (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	– – Une session par an
106. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actaires [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	1er-4 juin	New York	5 E	I (AR)	T – Une session par an
107. UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	7-11 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
108. Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, onzième session [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]	7-11 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
109. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	7-11 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
110. CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	7-11 juin (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
111. Comité des contributions, cinquante-septième session [résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale]	7-25 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
112. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingt et unième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	7-25 juin	New York	23 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
113. Colloque des ONG d'Amérique du Nord sur la question de Palestine organisé par l'ONU [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	14-16 juin	New York	6 E	I (AArEF)	T -
114. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	14-25 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T - Une session par an
115. CNUCED - Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	21-25 juin (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T -
116. Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	28-30 juin	New York	3 E	-	- - Une session par an
117. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - Groupe de travail de présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	28 juin-2 juillet	New York	4 E	I (AArCEFR)	T - Deux sessions par an
118. Assemblée générale, session extraordinaire chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement [résolution 52/188 de l'Assemblée générale]	30 juin-2 juillet	New York	185 G	I (AArCEFR)	T PV
119. Commission des droits de l'homme - Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités - Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil économique et social]	Juin (8 jours)	Genève	5 E	I (AEFR)	T - Une session par an
120. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolution 1996/31 du Conseil économique et social]	Juin (1 jour)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T -
121. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (5 semaines)	Genève	7 E	I (AF)	T PV ^d Deux sessions par an
122. Comité du programme et de la coordination, trentième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (4 semaines)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T - Une session par an
123. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T SR ^c
124. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (4 jours)	New York	23 E	I (AArCEFR)	T - Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
125. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	5-9 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T – Trois sessions par an
126. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième session directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	5-9 juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
127. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, seizième session [résolution 1989/104 du Conseil économique et social]	5-16 juillet	Genève	22 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an
128. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	5-30 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
129. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	6-9 juillet	New York	15 E	I (AF)	T – Une session par an
130. Comité des droits de l'homme, soixante-sixième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	12-30 juillet	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
131. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, quarante-deuxième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	14-16 juillet	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T PV [†] Une session par an
132. CFPI, cinquantième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	19-30 juillet	New York	15 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an
133. Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) [résolution 52/56 de l'Assemblée générale]	19-30 juillet	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T
134. Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre, troisième session [résolution 52/38 J de l'Assemblée générale]	26-30 juillet	New York	23 E	I (AArCEFR)	T –
135. CNUCED – Réunion d'experts organisée dans le cadre de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, reprise de la première session [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième session directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	26-30 juillet (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
136. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolutions 1273 (XLI) et 1765 (LIV) du Conseil économique et social]	Juillet (1 semaine)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
137. Comité préparatoire de la Conférence extraordinaire des États parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un protocole relatif aux mesures de vérification, première session [Déclaration finale de la Conférence extraordinaire des États parties]	Juillet (1 semaine)	Genève	132 G	I (AAtCEFR)	T –
138. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLV)] du Conseil économique et social	Juillet/août (2 semaines)	Genève	5 E	I (ACEFR)	T – Une session par an
139. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1982/34 du Conseil économique et social]	Juillet/août (1 semaine)	Genève	5 E	I (ACEFR)	T – Une session par an
140. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, cinquante-cinquième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	2-20 août	Genève	18 E	I (ACEFR)	T SR Deux sessions par an
141. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, cinquante-huitième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	16-20 août	Genève	5 E	I (AAtEF)	T –
142. Commission sur les limites du plateau continental, sixième session [article 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	30 août-3 septembre	New York	21 E	I (AAtCEFR)	T –
143. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, cinquante et unième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	Août (4 semaines)	Genève	26 E	I (AAtCEFR)	T SR Une session par an
144. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Août/septembre (6 semaines)	Genève	61 G	I (AAtCEFR)	T PV Une session en trois parties par an
145. Réunion internationale d'ONG sur la question de Palestine organisée par l'ONU [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	Août/septembre (3 jours)	Genève ou Vienne	15 E	I (AAtEF)	T –
146. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, trente-quatrième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	6-8 septembre	Genève	^b	I (AAtCEFR)	T – Une ou deux sessions par an
147. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, trente-cinquième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	6-17 septembre	Vienne	36 G	I (AAtCEFR)	T – Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
148. UNICEF – Conseil d'administration, troisième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	7-10 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T –
149. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	7 septembre-22 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
150. Assemblée générale, cinquante-quatrième session [Charte]	7 septembre-décembre	New York	185 G	I (AArCEFR)	T PV/SR ^e
151. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	13 et 14 septembre	New York	9 E	–	– – Quatre ou cinq réunions par an
152. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, troisième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	13-17 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T –
153. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, quatrième session [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	13-17 septembre	Genève	16 E	I (AArCEFR)	T –
154. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire, vingt-cinquième session [décision 1997/260 du Conseil économique et social]	13-17 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T –
155. Conférence des Parties à la Convention sur la désertification, troisième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 52/198 de l'Assemblée générale]	13-24 septembre	Bonn	102 G	I (AArCEFR)	T –
156. Comité des droits de l'enfant, vingt-deuxième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	20 septembre-8 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
157. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, quatrième session [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	27 septembre-1er octobre	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
158. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [Document final de la Conférence d'examen des États parties à la Convention]	Septembre (2 semaines)	Genève	60 G	I (AArCEFR)	T –
159. Conférence extraordinaire des États parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un protocole relatif aux mesures de vérification [Déclaration finale de la Conférence extraordinaire des États parties]	Septembre (2 semaines)	Genève	132 G	I (AArCEFR)	T –

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
160.	Septembre (1 semaine)	Genève	8 E	I (AEF)	T – Une session par an
161.	Septembre (2 ou 3 jours)	Genève	28 E	I (AArCEFR)	T – Une session en deux parties par an
162.	Septembre (2 jours)	New York	185 G	I (AArCEFR)	T PV
163.	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T – Une session par an
164.	Septembre	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
165.	Septembre/ octobre (1 séance)	New York	12 E	–	– – Trois sessions d'une séance chacune par an
166.	Troisième trimestre (1 semaine)	Santiago	41 G	I (AEF)	T –
167.	Troisième trimestre	New York	116 G	I (AArCEFR)	T –
168.	4-8 octobre	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
169.	11-15 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T – Trois sessions par an
170.	11-15 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
171.	11-22 octobre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
172. CNUCED – Conseil du commerce et du développement, quarante-sixième session (préparatifs de la dixième session de la CNUCED) [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	18 octobre-29 novembre	Genève	^b	I (AA+EF+R)	T – Une session par an
173. Comité des droits de l'homme, soixante-septième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	18 octobre-5 novembre	Genève	18 E	I (AA+EF+R)	T SR Trois sessions par an
174. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, cinquième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 52/199 de l'Assemblée générale]	24 octobre-5 novembre	Bonn	165 G	I (AA+CEFR)	T –
175. HCR – Comité exécutif, cinquantième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	53 G	I (AA+CEFR)	T SR Une session par an
176. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, trente-quatrième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Octobre (2 jours)	New York	25 G	I (AA+CEFR)	T – Une session par an
177. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	T PV ^d Deux sessions par an
178. Comité administratif de coordination, seconde session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	Octobre/novembre (2 jours)	New York	26 ST	I (AF)	T – Deux sessions par an
179. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-septième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	1er-19 novembre	Vienne	13 E	I (AA+EF+R)	T – Deux ou trois sessions par an
180. Comité contre la torture, vingt-troisième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	8-19 novembre	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an
181. CNUCED – Réunions régionales préparatoires en vue de la dixième session de la Conférence sur le commerce et le développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	8-26 novembre	À déterminer	À déterminer	I (AA+CEFR)	T –
182. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, cinquante-neuvième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	10-19 novembre	Genève	5 E	I (AA+EF)	T –
183. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, vingt et unième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	15 novembre-3 décembre	Genève	18 E	I (AA+EF+R)	T SR Deux sessions par an

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
184. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	22 et 23 novembre	New York	9 E	- - -	Quatre ou cinq réunions par an
185. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	22-30 novembre	À déterminer	9 E	I (AF)	Une session par an
186. Septième Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	24 novembre	Genève	99 G	I (AEFR)	Une session tous les deux ans
187. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire, vingt-sixième session [décision 1997/260 du Conseil économique et social]	24 novembre-3 décembre	Genève	5 E	I (AEF)	T -
188. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	23 G	I (AA+CEFR)	T PV
189. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, douzième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Novembre (3 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T - Deux sessions par an
190. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	193 G	I (AA+CEFR)	T -
191. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 réunion)	New York	193 G	I (AA+CEFR)	T - Une réunion par an
192. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 réunion)	New York	193 G	I (AA+CEFR)	T - Une réunion par an
193. PNUD – Réunion consultative interorganisations [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre/décembre (3 jours)	New York	33 ST	- - -	- - -
194. Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	1er décembre	À déterminer	3 E	- - -	- - -
195. Commission des stupéfiants, reprise de la quarante-deuxième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	2 et 3 décembre	Vienne	53 G	I (AA+CEFR)	T - Une session tous les deux ans

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
196. CNUCED – Comité préparatoire de la dixième session de la Conférence sur le commerce et le développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	6-10 décembre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
197. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail de présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	6-10 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T –
198. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, dix-septième session [résolution 1989/104 du Conseil économique et social]	6-17 décembre	Genève	22 G	I (ACEFR)	T –
199. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, vingt-quatrième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	6-17 décembre	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T –
200. ONU – Conseil, quarante-cinquième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T –
201. Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Décembre (2 jours)	New York	185 G	I (AArCEFR)	T PV
202. CNUCED – Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
203. CNUCED – Séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
204. CNUCED – Consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (20 séances au maximum)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
205. CNUCED – Réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^b	I (AArCEFR)	T –
206. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T PV ^c
207. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T PV

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
208.	Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1re séance, en 1946]	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
209.	Conseil de sécurité – Comité d'experts créé par le Conseil de sécurité à sa 1506e séance (1969)	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
210.	Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42e séance, en 1946]	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
211.	Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625e séance]	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
212.	Conseil de sécurité – Commission créée en application de la résolution 446 (1979)	New York	3 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
213.	Conseil de sécurité – Comité spécial créé en application de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité	New York	4 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
214.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
215.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
216.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
217.	Conseil de sécurité – Commission ad hoc créée par la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
218.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
219.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
220.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
221.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
222.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998)	New York	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
223.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 687 (1991)	Genève	15 G	I (AAtCEFR)	T SR Selon les besoins
224.	Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	New York	3 G	I (AF)	T – Selon les besoins

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
225. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	À déterminer	I (AA+CEFR) T -	Selon les besoins
226. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	23 G	I (AA+CEFR) T SR	Selon les besoins
227. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AA+CEFR) T -	Selon les besoins
228. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AA+CEFR) T -	Selon les besoins
229. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, réunions d'information et consultations officieuses [résolution 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AA+CEFR) T -	Selon les besoins
230. UNICEF – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AA+CEFR) T -	Selon les besoins
231. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF) T -	Selon les besoins
232. Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité]	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF) T -	Selon les besoins
233. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	À déterminer (3 semaines)	New York	19 G	I (AA+CEFR) T -	Une session par an
234. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	À déterminer (2 semaines)	New York	185 G	I (AA+CEFR) T -	
235. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	À déterminer (2 semaines)	New York	24 E	I (AA+CEFR) T -	Une session tous les deux ans
236. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, vingtième session [résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social]	À déterminer (2 semaines)	New York	80 E	I (AA+CEFR) T -	

Organe	Dates (1999)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a	Fréquence
237.	Groupe d'experts chargé de l'étude du problème des munitions et explosifs, troisième session [résolution 52/38 J de l'Assemblée générale]	New York	À déterminer	I (AE)	T -
238.	Comité préparatoire de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [Document final de la Conférence d'examen des États parties à la Convention]	Genève	60 G	I (AArCEFR)	T -
239.	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les migrants et les droits de l'homme [décision 1998/244 du Conseil économique et social]	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T -
240.	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement [décision 1998/269 du Conseil économique et social]	Genève	53 E	I (AArCEFR)	T -
241.	Réunion préparatoire (région d'Europe) du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants [résolutions 415 (V) et 46/152 de l'Assemblée générale]	Vienne	55 G	I (AFR)	T -
242.	Réunion préparatoire (région d'Amérique latine et des Caraïbes) du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants [résolutions 415 (V) et 46/152 de l'Assemblée générale]	San José	41 G	I (AEF)	T -
243.	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail ad hoc interressions à composition non limitée sur un forum permanent pour les peuples autochtones dans le système des Nations Unies [décision 1998/247 du Conseil économique et social]	Genève	53 E	À déterminer	T -
244.	Séminaire et colloque d'ONG sur la question de Palestine organisés par l'ONU (Afrique) [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	À déterminer	20 E	I (AArF)	T -
245.	Séminaire sur la question de Palestine organisé par l'ONU (Asie) [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	À déterminer	20 E	I (AArF)	T -
246.	Colloque d'organisations non gouvernementales sur la question de Palestine organisé par l'ONU (Asie) [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	À déterminer	6 E	I (AArF)	T -
247.	Séminaire et/ou colloque d'ONG sur la question de Palestine organisés par l'ONU (Europe) [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	À déterminer	20 E	I (AArF)	T -
248.	Séminaire des Nations Unies sur l'aide au peuple palestinien [résolution 51/23 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	I (AArF)	T -

<i>Organe</i>	<i>Dates (1999)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer*</i>			<i>Fréquence</i>
249. CEPALC – Comité plénier, vingt-cinquième session [résolution 106 (VI) du Conseil économique et social]	À déterminer (2 jours)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les deux ans
250. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, trente-neuvième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	5 G	–	–	–	Deux sessions par an
251. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, quarantième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	5 G	–	–	–	Deux sessions par an
252. Comité de la planification du développement – Groupe de travail I [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
253. Comité de la planification du développement – Groupe de travail II [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
254. Comité de la planification du développement – Groupe de travail III [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
255. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	185 G	I (AArCEFR)	T	–	
256. CNUCED – Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement [résolution 52/183 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
257. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
258. PNUE – Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires [décision 19/1 B du Conseil d'administration]	À déterminer	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
259. Réunion des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées [résolutions 45/82 et 50/16 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans

* Des comptes rendus analytiques ne pourront être établis que pour la séance d'ouverture, les séances consacrées au débat général et la séance de clôture du Comité.

† Dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarantième session, dans lequel, s'agissant de comptes rendus de ses travaux, le Comité a décidé, après avoir évalué l'utilisation de transcriptions non éditées à sa trente-neuvième session, de continuer à utiliser ces transcriptions à la place de procès-verbaux, et de revoir de nouveau ses besoins en la matière à sa quarante et unième session, en 1998.

- ^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.
- ^b Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).
- ^c Pour les séances plénières seulement.
- ^d En cas d'auditions.
- ^e L'usage est de n'établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

B. Liste des organes dont le mandat sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session pour renouvellement

<i>Organe</i>	<i>Dates (1998)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	185 G	I (AArCEFR)	T	–
2. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AF)	T	–
3. Groupe de travail officieux à participation non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes [résolution 47/120 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	185 G	I (AArCEFR)	T	–
4. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [résolution 49/143 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	185 G	I (AArCEFR)	T	–
5. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV ^b

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En cas d'auditions.

C. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – 1999

<i>Organe</i>	<i>Dates (1999)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité, cent cinquante-sixième session	18 janvier-5 février	Montréal
2. OMS – Conseil exécutif, cent troisième session	Janvier	Genève
3. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B	1er-12 février	Vienne
4. UPU – Conseil d'exploitation postale	8-12 février	Berne
5. UPU – Conseil d'administration	15-19 février	Berne
6. FIDA – Conseil d'administration	17-18 février	Rome
7. Réunions extraordinaires de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique	22-23 février	À déterminer
8. OACI – Conseil, cent cinquante-sixième session	22 février-19 mars	Montréal
9. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A	1er-5 mars	Vienne
10. AIEA – Conseil des Gouverneurs	22-26 mars	Vienne
11. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, huitième session	19-23 avril	Vienne
12. OACI – Comité, cent cinquante-septième session	19 avril-7 mai	Montréal
13. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités, deux cent soixante-quatorzième session	Avril	Genève
14. FIDA – Conseil d'administration	Avril	Rome
15. AIEA – Comité administratif et budgétaire	3-5 mai	Vienne
16. OMM – Treizième Congrès météorologique mondial	4-26 mai	Genève
17. OMS – Assemblée mondiale de la santé, cinquante-deuxième session	10-19 mai	Genève
18. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B	10-21 mai	Vienne
19. Quatrième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	24-28 mai	Montréal
20. OACI – Conseil, cent cinquante-septième session	24 mai-18 juin	Montréal
21. UNESCO – Conseil exécutif, cent cinquante-sixième session	25 mai-11 juin	Paris
22. OMM – Conseil exécutif, cinquante et unième session	27-29 mai	Genève
23. OMS – Conseil exécutif, cent quatrième session	Mai	Genève
24. OIT – Conférence générale, quatre-vingt-septième session	1er-17 juin	Genève
25. AIEA – Conseil des Gouverneurs	7-11 juin	Vienne
26. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A	14-18 juin	Vienne
27. FAO – Conseil, cent seizième session	14-19 juin	Rome

<i>Organe</i>	<i>Dates (1999)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
28. ONUDI – Conseil du développement industriel, vingt et unième session	21-25 juin	Vienne
29. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	28 juin-2 juillet	La Haye
30. UIT – Conseil	Juin (2 semaines)	Genève
31. OIT – Conseil d'administration du BIT, deux cent soixante-quinzième session	Juin	Genève
32. OMI – Conseil, quatre-vingt-deuxième session	Juin	Londres
33. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, neuvième session	23-27 août	Vienne
34. UPU – Congrès postal universel	23 août-15 septembre	Beijing
35. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B	30 août-10 septembre	Vienne
36. ONUDI – Comité des programmes et des budget, quinzième session	13-17 septembre	Vienne
37. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A	13-17 septembre	Vienne
38. AIEA – Conseil des Gouverneurs	20-24 septembre	Vienne
39. AIEA – Conférence générale	27 septembre-1er octobre	Vienne
40. OACI – Comité, cent cinquante-huitième session	27 septembre-15 octobre	Montréal
41. FMI/Banque mondiale – Réunions annuelles conjointes des Conseils des Gouverneurs	28-30 septembre	Washington
42. FIDA – Conseil d'administration	Septembre	Rome
43. OMPI – Organes directeurs	Septembre/octobre	Genève
44. AIEA – Conseil des Gouverneurs	4 octobre	Vienne
45. UNESCO – Conseil exécutif, cent cinquante-septième session	11-22 octobre	Paris
46. UNESCO – Conférence générale, trentième session	26 octobre-17 novembre	Paris
47. UPU – Conseil d'exploitation postale	Octobre/novembre	Berne
48. OACI – Conseil, cent cinquante-huitième session	8 novembre-3 décembre	Montréal
49. FAO – Conseil, cent dix-septième session	9-11 novembre	Rome
50. FAO – Conférence, trentième session	12-23 novembre	Rome
51. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, dixième session	15-19 novembre	Vienne
52. AIEA – Comité de la coopération et de l'assistance techniques	22-25 novembre	Vienne
53. FAO – Conseil, cent dix-huitième session	24 novembre	Rome
54. ONUDI – Conférence générale, huitième session	29 novembre-3 décembre	Vienne
55. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités, deux cent soixante-seizième session	Novembre	Genève
56. OMI – Assemblée, vingt et unième session	Novembre	Londres
57. OMI – Conseil, quatre-vingt-troisième session	Novembre	Londres
58. AIEA – Conseil des Gouverneurs	6 décembre	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Dates (1999)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
59. Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention internationale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle)	Décembre	Bâle
60. FIDA – Conseil d'administration	Décembre	Rome
61. Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratoires	À déterminer	Le Cap
62. Assemblée de l' Autorité internationale des fonds marins, cinquième session	À déterminer	Kingston
